



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

17 mai 2018

Etaient Présents : MM. BERAL, LEMASSON, BELLON, CADIO, BORG, LE BOUILLE, LEGNAME, JEHANNO, CHIRON, GOBILLOT.

Etaient Excusés : MM. DEVOS, MERLIOT (représenté par M. JEHANNO), MULLER (représenté par M. LE BOUILLE), BORDONNEAU, VENDRAN, RUIZ, SY

Relevé de décisions

1 – Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 10 avril 2018 :

Le Comité Directeur approuve le Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 10 avril 2018.

2 – Budget LNB 2018/2019 :

Le Comité Directeur est informé de la poursuite des contrats AMAZON et DLSI pour la saison 2018/2019.

Ainsi, conformément à la décision prise lors de la précédente réunion (10 avril 2018), le Comité Directeur décide de revoir les versements en fonction des revenus générés par les contrats de partenariats marketings LNB 2018/2019.

Les versements définitifs sur 2018/2019 seront revus en fonction des orientations et des mesures prises dans le cadre du plan stratégique.

3 – Label : dossiers remis en 2018/2019

Le Comité Directeur décide qu'une enveloppe globale sera inscrite au budget 2018/2019 de la LNB. Ces labels seront remis en 2019/2020. Les versements aux clubs s'effectueront au cours de l'exercice 2019/2020.

4 – Reversements TV sur les matches diffusés, reversements au titre du classement de fin de saison 2018/2019 & reversements prochaine Leaders cup :

Le système de reversements de ces droits télévisés sera revu lors du prochain Comité Directeur et une décision sera prise concernant le budget 2018/2019.

5 – Coupes d'Europe :

Le Comité Directeur confirme sa décision de ne plus effectuer de reversements aux clubs participants aux coupes d'Europe. En effet, il est décidé **de consacrer les revenus de la LNB au développement de ses championnats et évènements et à la mise en place de son projet à 5 ans.**

6 – Direction des Opérations Sportives :

6.1 Calendrier 2018-2019 Jeep® Élite et PRO B

Le Comité Directeur vote le calendrier 2018-2019 Jeep® Élite et PRO B.

Les membres du Comité Directeur attirent l'attention des clubs sur le respect du calendrier Jeep® Élite qui sera une priorité pour l'ensemble des clubs. Les règlements LNB seront renforcés pour protéger cette compétition.

Par conséquent, les clubs européens devront assumer le calendrier européen et le calendrier LNB.

Tirage au sort du Trophée du Futur à Antibes :



6.2 Collège paritaire Arbitres/FFBB/LNB :

Le Comité Directeur décide de la suppression des micros sur les arbitres lors des rencontres télévisées.

Il souhaite également ouvrir une étude sur l'usage de l'arbitrage vidéo dans nos championnats dans les 2 dernières minutes de chaque rencontre.

7 – Marketing – Communication et Évènements :

7.1 Marketing - Amazon

Les membres du Comité Directeur sont informés que le partenariat avec Amazon se poursuit sur la saison 2018/2019, ce dernier n'ayant pas fait valoir sa clause de sortie.

Deux enjeux majeurs à prendre en considération pour la prochaine saison :

1. La boutique Amazon devra être prête dès la reprise et la gamme des produits proposés devra être élargie ;
2. Volonté de mettre en place des activations terrain (être plus proche du public via une animation au 3è QT).

Concernant ce premier point, le Bureau de la LNB propose de contractualiser avec le prestataire KAPT, qui gèrera directement la boutique LNB pour le compte des clubs concernant les items et selon le processus suivant :

TENUES OFFICIELLES

- Achat direct aux équipementiers ;
- Gestion des approvisionnements et des livraisons ;
- Versement de royalties ;

PRODUITS DÉRIVÉS

- Développement de produits aux couleurs du club ;
- Gestion des approvisionnements et des livraisons ;
- Versement de royalties ;

Il est précisé que ce dispositif, conçu pour alléger la charge de travail des clubs et générer des revenus complémentaires, n'est en aucun cas obligatoire et que les clubs sont libres de l'adopter ou non.

Dans l'éventualité où le Comité Directeur émette un avis favorable à cette proposition, une réunion téléphonique sera organisée avec l'ensemble des clubs pour finaliser le processus et préparer la contractualisation avec KAPT.

Le Comité Directeur valide cette proposition. Par conséquent, un contrat « cadre » avec KAPT sera finalisé pour encadrer les partenariats entre les clubs et KAPT.

7.2 Demande de dérogation JL BOURG EN BRESSE

Il est présenté au Comité Directeur une demande de dérogation de la part du club de la JL BOURG EN BRESSE (en vue de la saison prochaine) concernant la Charte terrain. Cette demande tend à répondre aux impératifs suivants :

- respecter les prescriptions des pompiers ne permettant pas d'implanter les leds devant les bancs afin de garantir 2 unités de passages entre l'arrière du banc et la tribune ;
- garantir le positionnement adéquat des totems Amazon et DLSI afin de répondre aux exigences de visibilité;
- permettre au club de commercialiser les côtés des pieds de paniers auprès d'un partenaire.

La Commission Marketing recommande de donner une suite favorable à cette requête afin d'une part de satisfaire aux conditions de sécurité et d'autre part de garantir le respect des engagements contractuels de la LNB.

Le Comité Directeur valide cette demande de dérogation pour la saison 2018/2019.

7.3 JDA DIJON

Il a été constaté depuis le début de la saison 2017/2018 de nombreux manquements au règlement régissant la communication et la publicité (Charte terrain) concernant le club de la JDA DIJON BASKET. A titre d'exemple, les tracés des lignes de handball sont restés visibles sur le terrain pour les matches de basketball tout au long de la saison régulière.

En conséquence, et compte tenu de l'éventuelle qualification du Club pour les Playoffs, il est demandé au Comité Directeur de se prononcer quant à la mise en œuvre par le club de la JDA DIJON des ajustements techniques suivants pour tous les matches des Playoffs 2017/2018 que le Club serait amené à organiser à domicile :

- Masquer tous les autres tracés sportifs sur le parquet (stickers imitation parquet) et le pourtour terrain (sticker de couleur unique pour tout le pourtour : gris).
- Face à la table de marque : Supprimer la mention DIJON métropole pour ne laisser que les logos de la collectivité sur les emplacements prévus dans la charte terrain (Annexe)

- Masquer les zones rectangulaires blanches sur la partie centrale du parquet par un sticker simili-parquet.

Le Comité Directeur valide les aménagements susvisés et demande au club de la JDA DIJON de se mettre en conformité avant le début des playoffs 2017/2018.

8 – Juridique :

8.1 Proposition d'ordre du jour des Assemblées Générales du 25 juin 2018

Mickael CONTRERAS propose aux membres du Comité Directeur l'ordre du jour suivant :

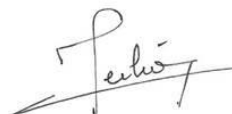
- AG GIE 9h30-10h : Liquidation du GIE ;
- AG LNB extraordinaire 10h05-10h30 : Modification des statuts ;
- AG LNB ordinaire 10h30-13h : Plan stratégique – format des compétitions ;

Les membres du Comité Directeur valident l'ordre du jour susvisé.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président remercie l'ensemble des participants et lève la séance.



Le Président
M. Alain BERAL



Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT